

Week-End Enduro 2 et 3 Juillet 2016



Organisé par
LG Sud et
XTREM 2 ROUES 49

AU PROGRAMME Samedi

- 15h00 : Accueil et installation du bivouac
- 16h00 - 00h00 : randonnée non stop parcours rouge
- 19h00 : Diner (*compris dans le tarif*)

Dimanche

- 7h30-9h00 : petit déjeuner (*compris dans le tarif*)
- 9h00 - 17h00 : Randonnée parcours Jaune
- 17h00 : Fermeture du parc

Au Domaine des Lochereaux, à Louerre (49),
venez rouler au clair de lune.

Les bénéfices de la buvette et du stand de sandwichs seront
reversés à l'association XR2S49 (association de soutien pour
les sports motocyclistes)

N'oubliez pas votre toile de tente pour participer à notre
bivouac.

Tout le week-end
Exposez et vendez votre moto d'occasion
(Sans participation obligatoire à la randonnée)

BUVETTE ET STAND SANDWICH TOUT LE WEEK-END

!! 1 Bulletin par pilote !!



✂ **Coupon à renvoyer avant le 18 Juin 2016 (N'oubliez pas de signer le Règlement en page 2)**

INSCRIPTION PILOTE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mail :
Immatriculation :

TARIFS PILOTE :

- Formule 1** : les deux jours, du samedi 15h00 au dimanche 16h00, repas du samedi soir et petit déjeuner compris : **58 €uros**
- Formule 2** : les deux jours, du samedi 15h00 au dimanche 16h00, sans repas du samedi soir, ni le petit déjeuner : **43 €uros**
- Formule 3** : roulage le dimanche toute la journée. Pas de repas : **25 €uros**

INSCRIPTION ACCOMPAGNEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mail :

TARIFS ACCOMPAGNEUR :

- Formule 1** : les deux jours, du samedi 15h00 au dimanche 16h00, repas du samedi soir et petit déjeuner compris : **25 €uros**
- Formule 2** : les deux jours, du samedi 15h00 au dimanche 16h00, sans repas du samedi soir, ni le petit déjeuner : **10 €uros**
- Formule 3** : roulage le dimanche toute la journée. Pas de repas : **10 €uros**

TOTAL =€ (Chèque à l'ordre de XTREM SPORT 2 ROUES 49)

L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents ou d'incidents causés par les participants et leur moto.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement au verso et en accepte les conditions.

CONTRÔLE PAPIERS OBLIGATOIRE LE JOUR DE LA RANDO

Je certifie avoir pris connaissance du règlement au verso et en accepte les conditions.

Inscription à renvoyer avant le 18 juin 2016 à : XTREM SPORT 2 ROUES 49 – ZA le Moulin Saint Martin – 49310 Vihiers

Date + Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé sans réserve »

ASSOCIATION
XTREM SPORT
2ROUES 49



RÈGLEMENT

Art.1-La randonnée « LG SUD – DEROUET FORMATION » n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni vitesse imposée, ni contrôle de passages.

Art.2-Les organisateurs limitent le nombre de participant. Ils se réservent le droit de refuser tout engagement sans justification.

Art.3-Tout participant ne se conformant pas au présent règlement sera obligatoirement exclu. Cette exclusion pourra être réalisée avant le départ ou en cours de randonnée.

Art.4-Les véhicules doivent être immatriculés, assurés en conformité avec le code de la route (vérification sur la base carte grise + feux de croisement). Le propriétaire du véhicule devra être assuré, vis-à-vis des dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers. Le niveau sonore des véhicules, l'absence d'accessoires tel que clignotants, rétroviseurs, Klaxon, la présence de pneus non FIM, la possession d'un casque non homologué n'engage en rien les organisateurs. Les véhicules non immatriculés sont autorisés sous la responsabilité de leur pilote.

Art.5-Un contrôle administratif sera effectué avant diffusion de l'itinéraire, le 27 JUIN 2015 à 15h00.

La liste nominative finale des participants sera consignée par écrit. Pour des raisons de conditions atmosphériques, d'incident ou de timing, une ou plusieurs parties du circuit pourront être annulées.

Art.6-Les participants ont l'obligation d'assister au briefing afin d'être informé des particularités du parcours.

Art.7-L'itinéraire proposé n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs pour quelques raisons que ce soit. Cet itinéraire se déroule sur une propriété privée et n'emprunte en aucun cas des routes ou des chemins ouverts à la circulation. Il est formellement interdit de franchir les limites de la propriété sans l'accord des organisateurs.

Art.8-Le respect de l'environnement, des riverains et de tout autres usagers (randonneurs pédestre, équestres, moto, autos, VTT, etc...) est la règle première de cette randonnée. Les initiateurs de la randonnée se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation, à l'environnement ou jugé dangereux pour les autres participants.

Art.9-Les participants engagent leur propre responsabilité civile vis-à-vis des dommages (matériels ou corporels) qu'ils pourraient occasionner à des tiers dont ils pourraient être victime durant la totalité de la randonnée et renoncent à tous recours contre les initiateurs de cette randonnée, leurs ayants droits, parents, conjoints, enfants et assureurs.

Art10-Le participant renonce pour lui-même, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, conjoints, enfants et assureurs à tout recours contre;

1-Les organisateurs de la randonnée, leurs ayants droits, parents proches, enfants, conjoints.

2-Les autres utilisateurs des lieux et terrains utilisés.

3-Les propriétaires ou exploitants des terrains et itinéraires.

4-Les assureurs des personnes visées dans les points précédents; et ce pour tout dommage que le participant subirait au cours de l'utilisation du parcours et des terrains prévus dans cette randonnée. Les articles 9 et 10 sont valables pour tout dommage matériel ou corporel, même grave. Le présent abandon de recours concerne également les ayants droits, héritiers et assureurs du participant.

Art.11-Il appartient à chaque participant d'assurer ses propres conditions de sécurité.

Art 12- La participation au bivouac doit se faire dans le respect des autres. Tout comportement jugé inapproprié sera sanctionné par une exclusion immédiate, sans remboursement.

Art.13-L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DE CETTE RANDONNÉE IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Date + Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé sans réserve »